



D 2133 • Sv5
16-28 février 1997

MOTS-CLEFS

Paramilitaire
Impunité
Violence
Pauvreté



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

LE SPECTRE DES ESCADRONS DE LA MORT

Les Accords de paix du 16 janvier 1992 après douze années de guerre civile en El Salvador et la mise en place de la Commission de la vérité, auraient dû être suivis d'enquêtes approfondies pour établir les responsabilités concernant les crimes commis par les tristement célèbres escadrons de la mort pendant la "guerre sale". Or, la plupart de ces crimes sont restés impunis. Aujourd'hui, on constate la persistance d'organisations paramilitaires clandestines, anciennes ou nouvelles, qui appliquent les mêmes méthodes que les escadrons de la mort. Elles menacent des personnalités politiques, syndicales ou religieuses et mènent une croisade purificatrice contre les "mauvais éléments de la société". Nous publions ci-dessous les principaux extraits d'un rapport d'Amnesty international en date de janvier 1997, qui dénonce la persistance de ces groupes armés encouragés par la faiblesse des institutions démocratiques de ce pays.

Le spectre des escadrons de la mort est revenu hanter El Salvador avec l'apparition de groupes clandestins, comme la Force nationaliste Major Roberto d'Aubuisson (*Fuerza Nacionalista Mayor Roberto D'Aubuisson - FURODA*). Leurs actes de violence, et notamment leurs menaces de mort contre des personnalités publiques, des professionnels de la presse et des dignitaires religieux, entre autres, suscitent une inquiétude et une indignation de plus en plus en vives dans le pays comme à l'étranger. Des années 80 jusqu'au début des années 90, les escadrons de la mort et les groupes paramilitaires ont, de manière systématique et secrète, assassiné, torturé et fait "disparaître" les opposants présumés au gouvernement en bénéficiant de la plus totale impunité². Les accords de paix de 1992³ ainsi que la volonté

déclarée des autorités salvadoriennes, soutenues par la communauté internationale, d'améliorer la situation des droits de l'homme, ont fait naître l'espoir de voir les escadrons de la mort répondre de leurs crimes et être démantelés. Effectivement, les Salvadoriens ont eu une lueur d'espoir à la fin de la guerre lorsque le nombre de violations graves des droits de l'homme, en particulier les "disparitions", a sensiblement diminué. Toutefois, après la signature des accords de paix, des groupes clandestins ont continué de proférer des menaces de mort contre des militants, notamment politiques, et de perpétrer des assassinats, ou des tentatives d'assassinat, qui rappelaient la manière d'opérer des escadrons de la mort.

Amnesty International est convaincue que la menace représentée par les escadrons de la mort en El Salvador ne pourra être supprimée tant qu'une enquête n'aura pas été spécialement

menée sur leurs activités, tant présentes que passées, et que les responsables n'auront pas été déférés à la justice.

Rappel

Les accords de Chapultepec, signés le 16 janvier 1992, ont mis fin à douze ans de conflit armé entre le gouvernement et le Front Farabundo Martí de libération nationale (*Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional - FMLN*), une entité non gouvernementale. La Commission de la vérité⁴ mise en place par les accords de paix a alors mené des investigations sur les atteintes aux droits de l'homme commises par le passé. Dans un rapport rendu public en mars 1993, elle concluait notamment que les escadrons de la mort liés à l'appareil d'État étaient devenus "un instrument de terreur responsable de l'élimination physique systématique des opposants poli-

1. Cf. DIAL D 638, D 1578 (NdT).

2. Cf. DIAL D 1456 (NdT).

3. Cf. DIAL D 1660, D 1708, D 1736 (NdT).

4. Cf. DIAL D 1763, D 1770 (NdT).

tiques". Elle recommandait que ces escadrons fassent sans délai l'objet d'une enquête approfondie, car elle estimait qu'ils constituaient toujours une menace pour la société.

En 1993, le Salvador a connu un regain de violence avec l'assassinat de plusieurs chefs de file du FMLN et de l'Alliance républicaine nationaliste (*Alianza Republicana Nacional - ARENA*) par des groupes opérant de la même manière que les escadrons de la mort. Ces événements ont conduit à la création, en décembre 1993, du Groupe mixte d'enquête sur les groupes armés clandestins obéissant à des motivations politiques (*Grupo Conjunto para la Investigación de Grupos Armados Ilegales con Motivación Política en El Salvador*)⁵. En juillet 1994, celui-ci rendait publics les résultats de ses travaux. Il y analysait des cas présumés d'assassinats politiques et de menaces s'inscrivant dans un contexte plus large de recours systématique à ces pratiques, depuis 1992. Il concluait que des groupes organisés responsables d'actes de violence politique étaient toujours opérationnels, bien que leurs liens avec les institutions de l'État fussent moins évidents que par le passé. Les actes de violence politique semblaient se mêler aux activités de la mafia, ce qui empêchait dans certains cas d'établir clairement le mobile du crime. Cependant, le Groupe mixte a réuni des éléments indiquant que nombre des assassinats, des attentats et des menaces signalés depuis 1992 étaient de nature politique, et il a dénoncé l'absence quasi systématique d'enquête officielle. Il a alors recommandé l'adoption de mesures d'investigation et de prévention: notamment que le système judiciaire salvadorien soit renforcé et que soit créée une unité spéciale au sein de la Policía civile nationale (*Police nationale civile - PNC*), afin d'assurer le suivi des cas de violence politique qu'il avait examinés. Le président Armando Calderon Sol, à qui le Groupe mixte d'enquête a remis une annexe confidentielle de son rapport dans laquelle il nommait les auteurs présumés de violations des droits de l'homme, a promis

5. Cf. DIAL D 1756, D 1773 (NdT).

d'ordonner l'ouverture d'une enquête sur toutes les accusations qui seraient étayées par des éléments de preuve suffisants. Toutefois, ce rapport a été critiqué avec véhémence par le ministre de la Défense, qui a jugé que son contenu était peu probant et source de confusion. Cette réaction rappelait exactement celle qu'avaient eue les militaires face au rapport de la Commission de la vérité en 1993. Les recommandations du Groupe mixte n'ont pratiquement pas été suivies d'effet.

Dans son rapport sur le Salvador, portant sur la période comprise entre le 1er mai et le 20 juillet 1996, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a signalé que la situation en matière de sécurité publique continuait d'être un sujet d'inquiétude au Salvador. Il évoque les communiqués des groupes clandestins, dans lesquels ils profèrent des menaces de mort à connotations politiques, et se déclare préoccupé par le fait que la répétition de tels agissements compromettrait le processus de paix. Il lance un nouvel appel aux autorités salvadoriennes pour qu'elles redoublent d'efforts et mettent en œuvre les recommandations du Groupe mixte - afin que soit menée une enquête sur les groupes armés clandestins obéissant à des motivations politiques -, car cela permettrait de mettre fin aux actes de violence politique, et de déférer à la justice les responsables présumés.

Le gouvernement se doit de faire la lumière sur les crimes perpétrés en El Salvador, y compris sur ceux commis par les groupes clandestins, et d'obliger les coupables à répondre de leurs actes devant la justice. Amnesty International estime que les autorités salvadoriennes n'ont, pour l'instant, pas respecté cette obligation.

Les nouveaux escadrons de la mort

La Force nationaliste Major Roberto d'Aubuisson

(*Fuerza Nacionalista Mayor Roberto D'Aubuisson - FURODA*)

Le 26 juin 1996, un groupe se faisant appeler *Fuerza Nacionalista Mayor Roberto D'Aubuisson* est apparu sur la scène politique. Roberto d'Aubuisson

est le fondateur du parti de droite ARENA, qui a vu le jour en 1981. Au nom du nationalisme et de la liberté, son objectif était de débarrasser le pays des forces réunies au sein du FMLN. Tant l'ARENA que le Major d'Aubuisson ont été accusés d'avoir activement participé aux activités des escadrons de la mort, responsables de la mort de milliers de Salvadoriens, et notamment à l'assassinat de l'évêque de San Salvador, Mgr Oscar Romero, en mars 1980⁶. Roberto D'Aubuisson est mort d'un cancer en 1992.

Dans sa première déclaration publique, le 26 juin 1996, la FURODA a menacé les personnes suivantes : Mgr Gregorio Rosa Chavez, vicaire général de San Salvador - Medardo Gómez, pasteur luthérien - Victoria Marina Velásquez de Avilés, procureur national chargé de la défense des droits de l'homme - Rodolfo Cardenal, vice-recteur de la planification sociale, Université d'Amérique centrale - Edgar Palacios, coordonnateur de la Commission permanente pour le débat national - Francisco Elías Valencia, rédacteur en chef du quotidien *Diario Latino* - Jorge Zedán, propriétaire d'une chaîne de télévision - Mauricio Funes, directeur d'un journal - Roberto Castañeda, propriétaire d'une station de radio - Facundo Guardo, homme politique de l'opposition (dirigeant du FMLN) - Gerson Martínez, homme politique de l'opposition (député du FMLN) - Kirio Waldo Salgado, homme politique de l'opposition - Francisco Roberto Lima, avocat et homme politique de l'opposition - Ricardo Navarro, directeur d'une organisation écologiste - Carlos Avilés, expert en stupéfiants

Le communiqué les traitait de "verres de terre" et les mettait en garde dans les termes suivants : "Vos jours sont comptés". Nombre d'entre eux avaient œuvré en faveur des libertés fondamentales et publiquement exprimé leur engagement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

Parmi les menaces proférées par le groupe, on pouvait lire notamment : "Nous tenons à vous dire que, à partir de maintenant, nous avons préparé les conditions pour punir de façon exem-

6. Cf. DIAL D 612 (NdT).

plaire tous ceux qui tenteront de faire avorter le processus démocratique en El Salvador. Par conséquent, (tous ceux nommés plus haut) sont désormais les cibles de la *Fuerza Nacionalista Mayor Roberto D'Aubuisson*." Et le groupe de poursuivre : "Vos jours sont comptés et vous recevrez une juste rétribution pour avoir défendu les terroristes qui, depuis l'université du Salvador, continuent d'être les instruments de la déstabilisation en El Salvador."

Dans une deuxième déclaration publique, le 4 juillet 1996, le groupe a proféré de nouvelles insultes et menaces contre "ces cochons d'hommes politiques qui figurent sur la liste de notre premier communiqué pour les avertir qu'ils ne vivront pas jusqu'aux prochaines élections [et que] nous allons faire une démonstration de force, menée de manière professionnelle pour épargner leurs proches qui sont parfaitement innocents ou des tierces personnes qui n'ont rien à voir avec leurs manigances. C'est là et uniquement là qu'ils mesureront la puissance d'action de nos forces."

Le 26 juillet 1996, la FURODA a lancé une nouvelle menace lors d'une réunion du Forum de São Paulo, un rassemblement international de partis de gauche organisé à San Salvador. La déclaration lançait une mise en garde aux médias qui étaient priés de "rapporter la vérité et de ne pas déformer les faits".

La Sombra Negra

Le groupe *Sombra Negra* (Ombre noire) est apparu en décembre 1994 à Milagro de la Paz (département de San Miguel) en se donnant pour mission de combattre la délinquance et de débar-

asser la société de ses mauvais éléments. Bien que l'on ignore l'origine et le mode de recrutement de ce groupe, Amnesty International soupçonne la *Sombra Negra* de compter dans ses rangs d'anciens soldats et de bénéficier du soutien tacite de la Police civile nationale. Au mois d'avril 1995, 17 personnes avaient été assassinées par le groupe et toutes étaient supposées être des délinquants. La *Sombra Negra* justifiait ses crimes en arguant que "les lois du pays n'étaient pas efficaces [...], que la Police civile nationale n'avait pas les ressources suffisantes pour combattre la délinquance [...] et que de trop nombreux crimes étaient commis au Salvador aujourd'hui". Toutes les victimes avaient été tuées de manière extrajudiciaire d'une balle dans la nuque tirée par des fusils d'assaut ou des mitrailleuses.

En mai 1995, le groupe a proféré des menaces de mort contre six juges qu'il a qualifiés de "corrompus". Seize membres présumés du groupe ont été arrêtés le 21 juillet 1995 et accusés d'infractions allant de l'homicide à l'association de malfaiteurs. Les procureurs chargés du dossier ont affirmé qu'ils avaient reçu des menaces de mort et que leur hôtel avait été criblé de balles.

Amnesty International est très préoccupée par le fait que personne n'a été traduit en justice pour ces crimes, qui semblent avoir été perpétrés avec l'assentiment des autorités.

Les médias ont signalé l'existence d'autres escadrons de la mort et de groupes armés clandestins tels que l'Organisation Maximiliano Hernández Martínez contre le crime (*Organización Maximiliano Hernández Martínez contra el Crimen*) qui opère aussi sous

le nom de Domingo Monterrosa et d'Union guerrière blanche, le Peuple uni contre la délinquance (*Pueblo Unido Contra la Delincuencia* - PUCD) et le Commandement exécutif de transition contre la délinquance (*Comando Ejecutivo Antidelincuencial Transitorio* - CEAT).
(...)

Conclusions

La persistance de ces escadrons de la mort, qu'il s'agisse de groupes tristement célèbres ou nouvellement créés, empêche le Salvador de se doter d'institutions réellement libres et démocratiques malgré la fin de la guerre civile. Leurs agissements sont une source continue d'insécurité et de terreur pour les Salvadoriens, qui ont été pendant toutes ces années victimes de violations extrêmement graves de leurs droits fondamentaux.

Amnesty International estime que les autorités salvadoriennes se doivent de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe mixte d'enquête, afin de mettre un terme aux activités des groupes politiques armés clandestins et de traduire en justice tous les responsables.

Version française diffusée par les Editions francophones d'Amnesty International. Seule la version originale en langue anglaise fait foi (Index AI : AMR 29/15/96, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni).

Les extraits publiés ci-dessus ont été sélectionnés par DIAL.



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.